



Comité de Pilotage du 29 juin 2018

**Réseau départemental d'infrastructures de charge pour
véhicules électriques et hybrides rechargeables**

10^{eme} réunion du COPIL

SYNDICAT DES
ÉNERGIES ET DE
L'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DE
LA HAUTE-SAVOIE



Sommaire

- 1) **Information sur l'état de déploiement des bornes**
- 2) **Information sur la tarification en vigueur et l'utilisation du service**
- 3) **Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME**
- 4) **Modalités de poursuite de déploiement des bornes**
- 5) **Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes**
- 6) **Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs**



Sommaire

- 1) Information sur l'état de déploiement des bornes**
- 2) Information sur la tarification en vigueur et l'utilisation du service
- 3) Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME
- 4) Modalités de poursuite de déploiement des bornes
- 5) Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes
- 6) Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs



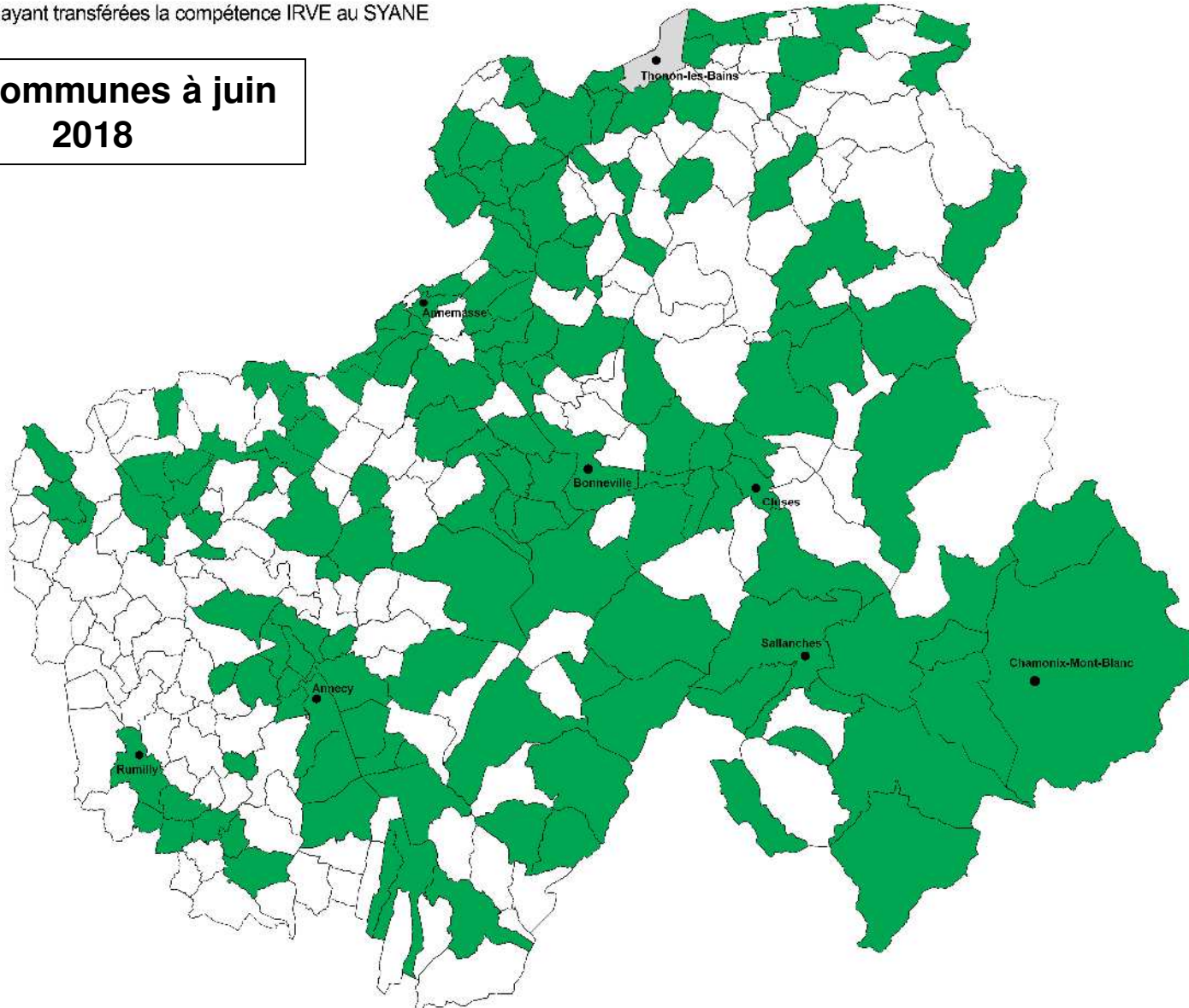
1 – Etat de déploiement des bornes



■ Transferts de compétence

Communes ayant transférées la compétence IRVE au SYANE

**142 communes à juin
2018**



1 – Etat de déploiement des bornes

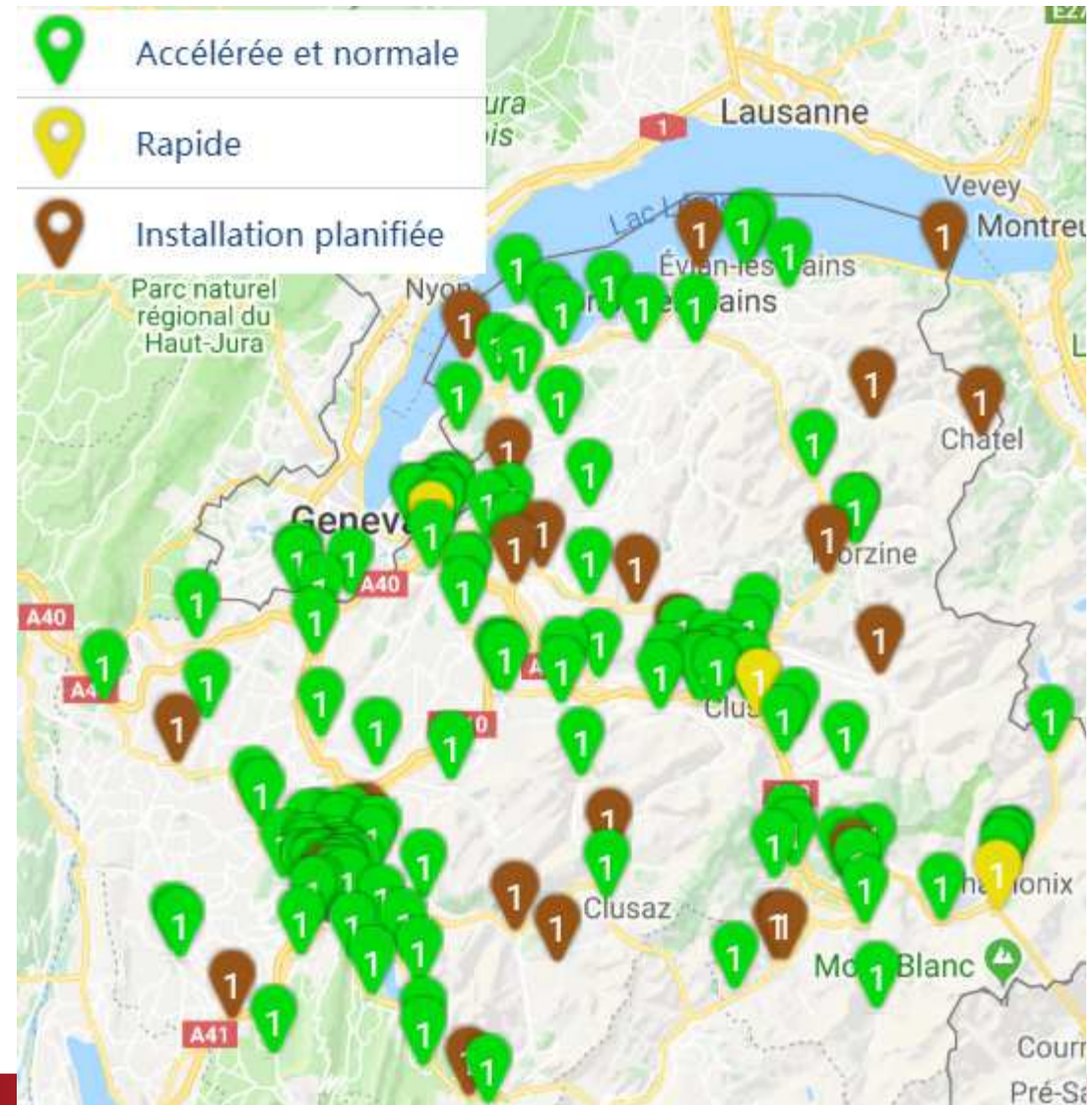


■ Avancée opérationnelle

- 135 bornes accélérées et 13 (12 + bornes ATMB) bornes rapides

Au 28/06/2018

Type	Etat	Nombre
Accélérée	En service	122
	Réalisée	10
	Reportée	3
Rapide	En service	3
	Réalisée	9
	Reportée	1



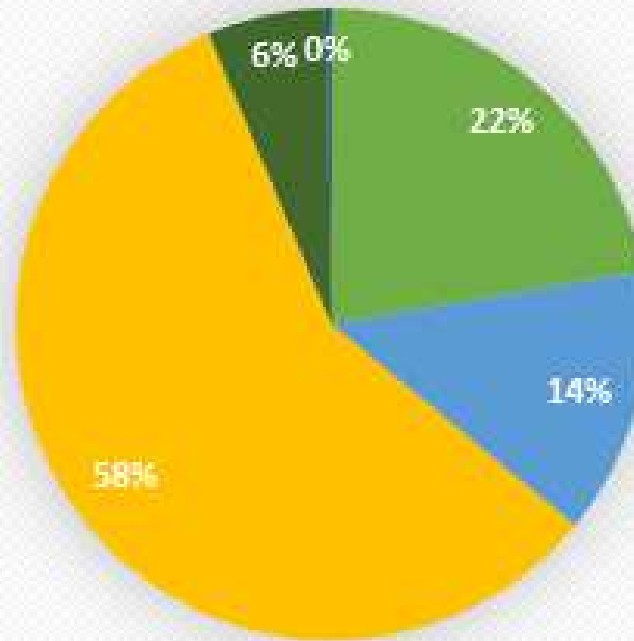
1 – Etat de déploiement des bornes



■ Répartition des bornes publiques et privées

- 315 stations de recharge en Haute-Savoie

Type de stations dont Syane



- Standard (3kW)
- Semi-accélérée (7-11 kW)
- Accélérée (22 kW)
- Rapide (43+ kW)
- Ultra-rapide (50+ kW)



1 – Etat de déploiement des bornes

▪ Répartition des bornes publiques et privées

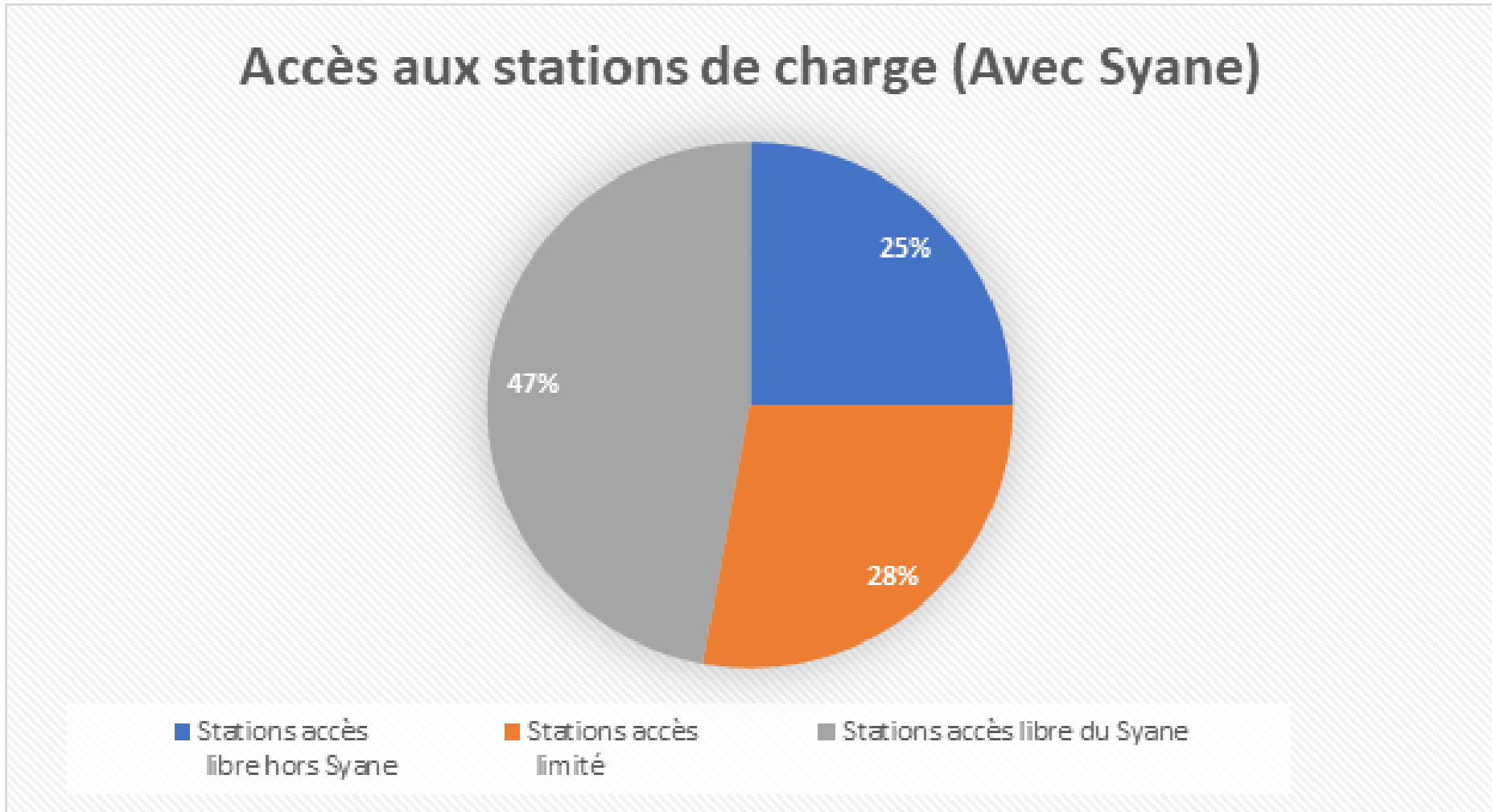
- Une ventilation des puissances fonction des usages :
 - Standard (3 kW) : usage « domestique » pour stationnement longue durée
 - Semi-accélérée et accélérée (7 – 22 kW) : usage « local » pour stationnement moyenne durée à proximité de zones de commerces ou d'activité
 - Partage du montant à financer entre collectivité et SYANE
 - Rapide (43 – 50 kW) : usage « départemental » pour stationnement courte durée à proximité d'axes routiers structurants
 - Portage du montant à financer à 100% par le SYANE
 - Ultra-rapide (> 100 kW) : Recharge express le long des grands axes routiers, avec un fonctionnement similaire à une station essence



1 – Etat de déploiement des bornes



■ Répartition des bornes publiques et privées



- Une répartition géographique similaire entre bornes SYANE et non SYANE





1 – Etat de déploiement des bornes

■ Retour sur le calendrier de déploiement

■ Un calendrier contraint...

- Objectif de 148 bornes en service fin juin 2018 (pour 4 bornes en service fin 2016 et 61 bornes en service fin 2017)
- Ensemble des commandes finalisées au 31/12/2017, dont 45 sur décembre 2017

■ ... entraînant quelques aléas

- Délais importants sur la levée des réserves d'aménagement sur le premier semestre 2018 – avec une contrainte supplémentaire liée aux intempéries
- Retards dans la livraison des bornes par le fournisseur

■ Mise en service de la 100^{ème} borne mi-mai 2018

■ 23 bornes inaugurées à ce jour



Sommaire

- 1) Information sur l'état de déploiement des bornes
- 2) Information sur la tarification en vigueur et l'utilisation du service**
- 3) Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME
- 4) Modalités de poursuite de déploiement des bornes
- 5) Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes
- 6) Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs



2 – Tarification en vigueur



- Depuis le 15 janvier 2018 une tarification commune sur l'ensemble du réseau eborn, fonction de l'énergie réellement délivrée

	Abonné		Non-Abonné (*)
	eborn	forfait eborn +	
	10€/an/badge	35€/mois/badge	
Recharge accélérée	0.24€/kWh	Inclus dans le forfait Au-delà de 500 kWh/mois (**), charge à l'acte à 0.24€/kWh	0.34€/kWh
Recharge rapide	0.34€/kWh	Inclus dans le forfait Au-delà de 500 kWh/mois (**), charge à l'acte à 0.34€/kWh	0.44€/kWh par CB en ligne (via IDCharge) ou 6.5€/charge par CB sans contact

- ➔ Une tarification innovante au niveau national, où la facturation au temps passé est jusqu'à présent majoritaire.

2 – Bilan d'utilisation du service



■ Les indicateurs sur le service du SYANE

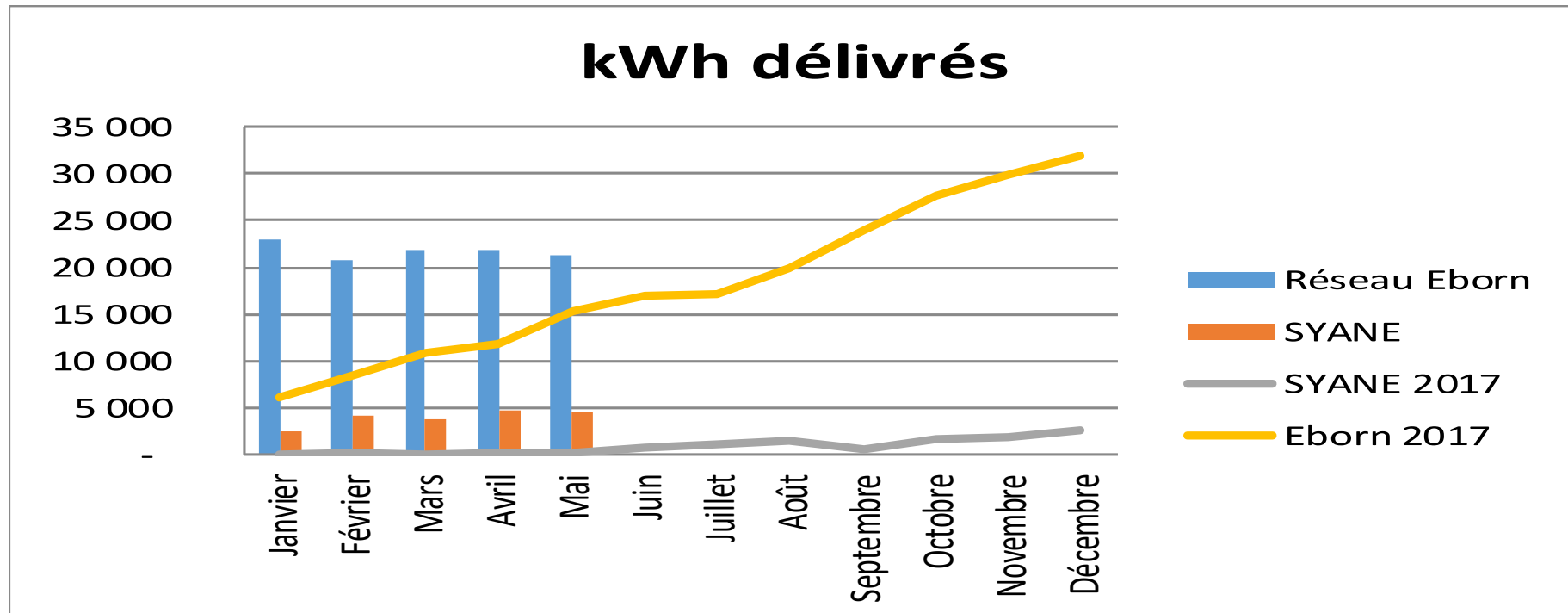
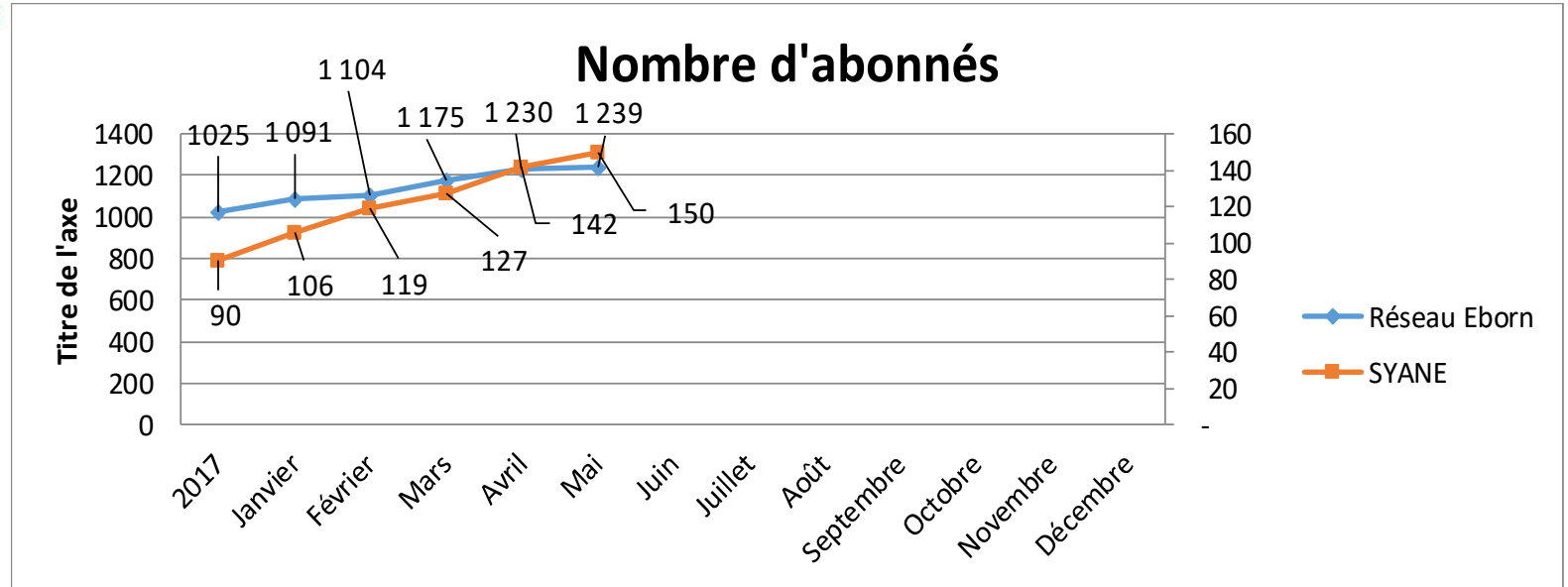
	Nov. 2017	Mai 2018	
Nombre de Véhicules Electriques Haute-Savoie	1 227	1 769	+44%
Nombre de bornes actives	46	100	+117%
Nombre d'abonnés	68	150	+120%
Nombre de recharges dans le dernier mois	158	445	+182%
kWh chargés dans le dernier mois	1 740	4 017	+131%

■ Les indicateurs sur le réseau eborn

	Nov. 2017	Mai 2018	
Nombre de bornes actives	385	500	+30%
Nombre d'abonnés	973	1 239	+27%
Nombre de recharges dans le dernier mois	3 364	2 371	-30%
kWh chargés dans le dernier mois	29 863	21 366	-28%

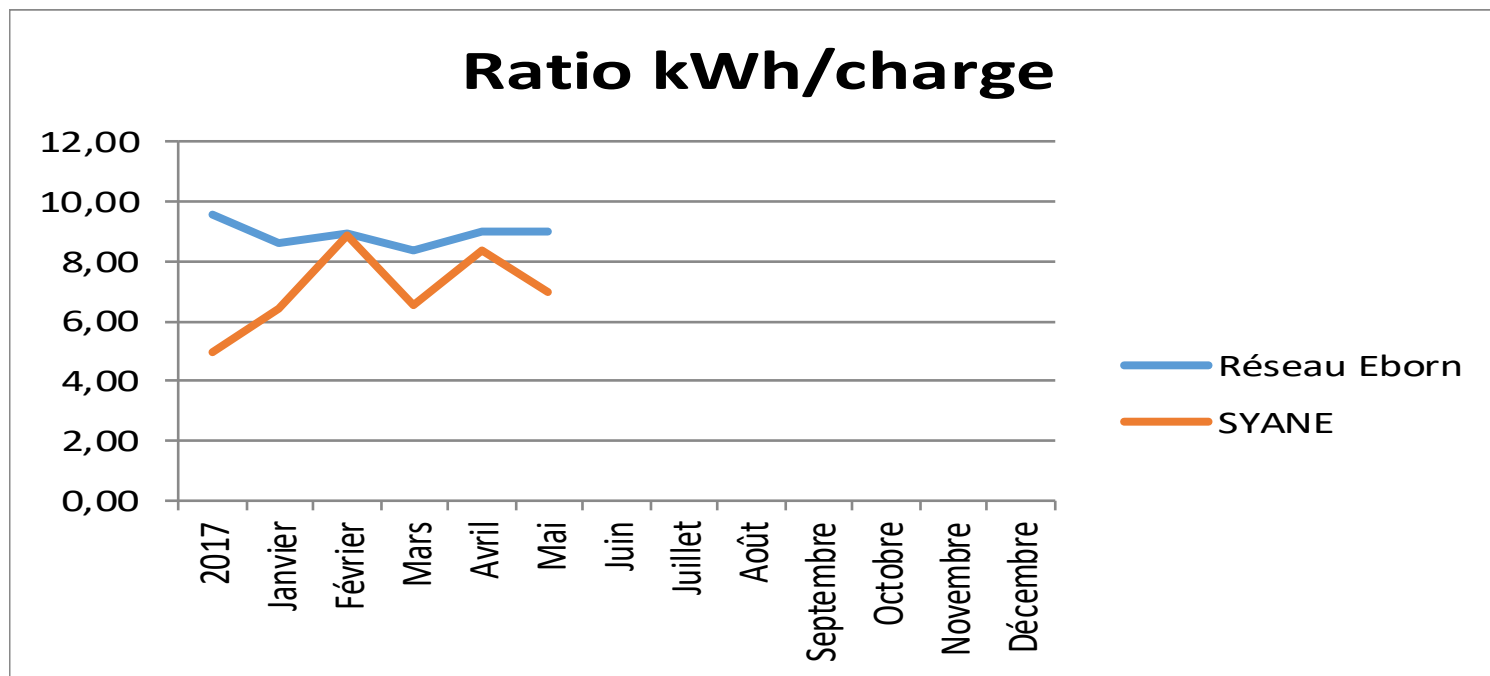


2 – Bilan d'utilisation du service

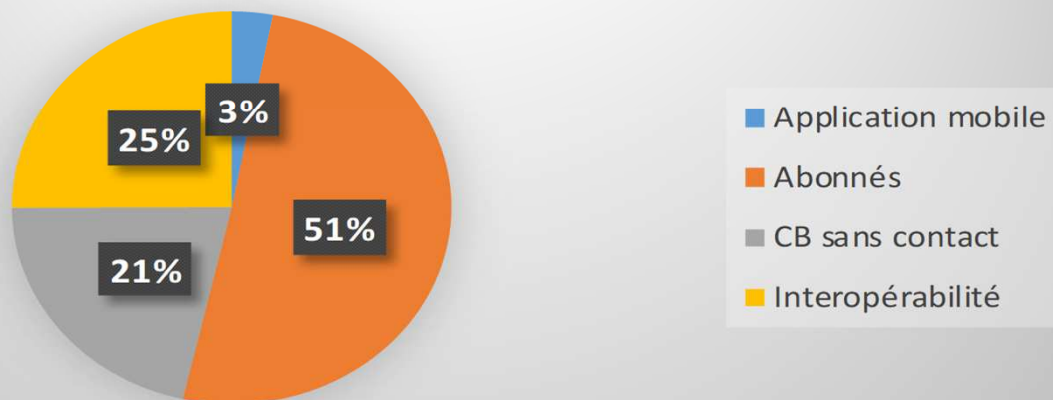




2 – Bilan d'utilisation du service

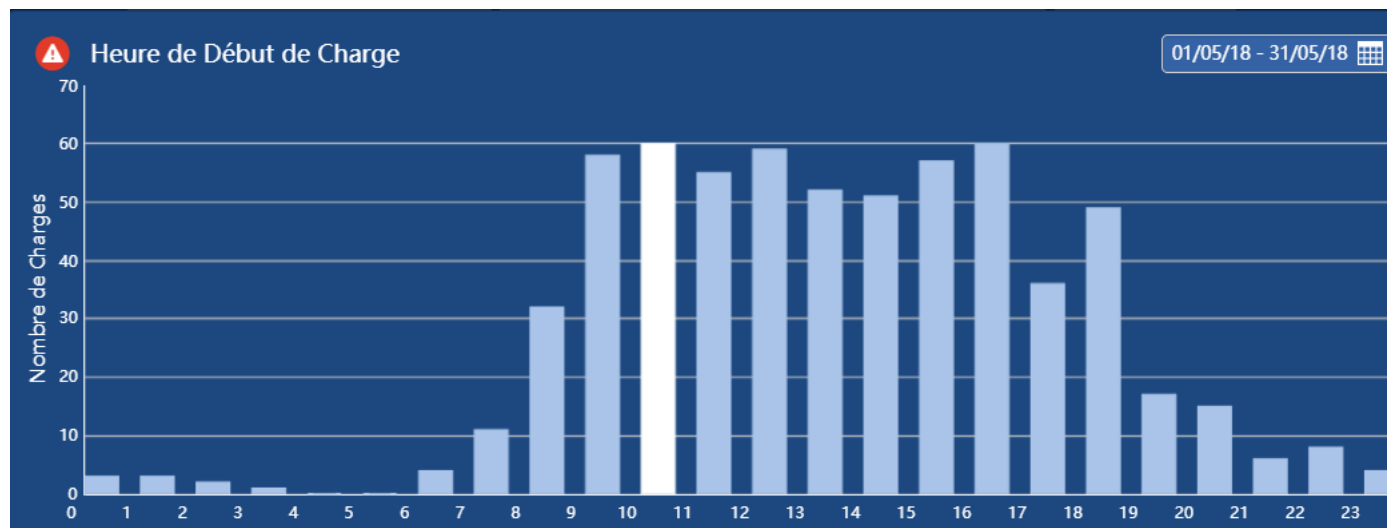
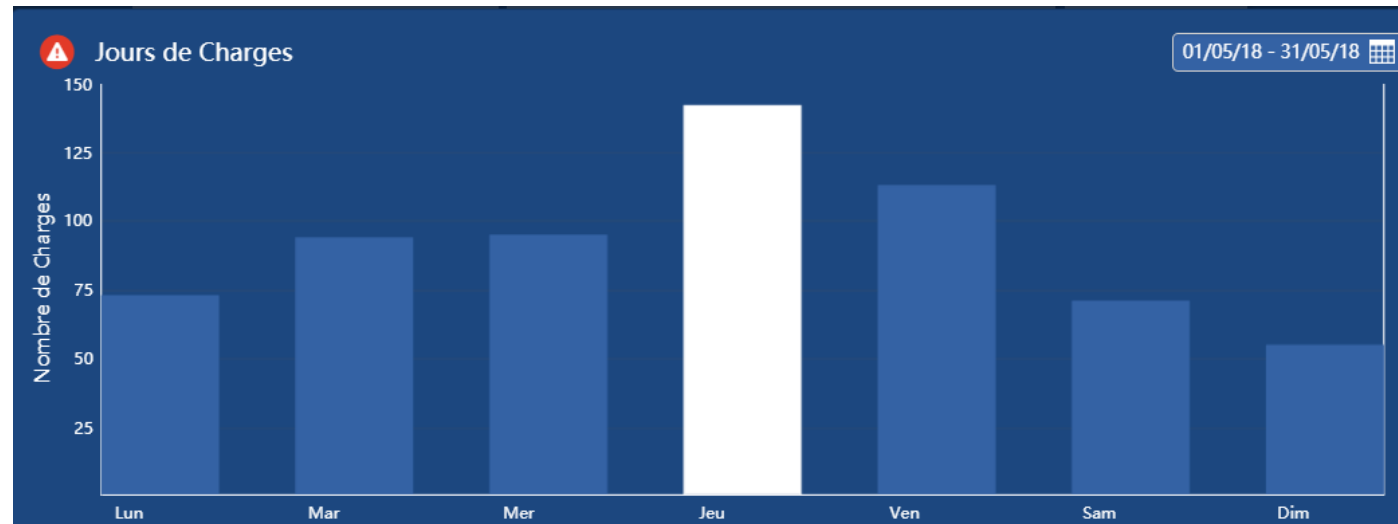


Detail des Charges SYANE (mai 2018)





2 – Bilan d'utilisation du service



→ Une utilisation majoritairement en milieu de semaine et en milieu de journée, à des périodes de sollicitation du réseau électrique relativement faible



2 – Bilan d'utilisation du service

■ Les 10 bornes les plus utilisées depuis début 2018 :

Top 10				
Commune	Lieu	Energie délivrée (kWh)	Distance équivalente (km)	Part / total bornes
PRINGY	La Salle - route du Pont	1 351	7 945	6,2%
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Mairie	943	5 549	4,3%
CHAMONIX-MONT-BLANC	Mairie	931	5 479	4,3%
THYEZ	Forum des Lacs	786	4 622	3,6%
ANNECY (ANNECY LE VIEUX)	RIE	753	4 432	3,4%
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	Les Jourdiés	731	4 299	3,3%
SCIEZ	Mairie/Casino	722	4 249	3,3%
BONNEVILLE	Pôle multi-modal avenue de la Gare	696	4 093	3,2%
SALLANCHES	Parking Charousse	672	3 950	3,1%
CLUSES	Autoport	627	3 686	2,9%

- **Des variations saisonnières – liées aux activités touristiques – importantes** (exemple : Mont Saxonex dans le top 10 de février et flop 10 de septembre)
- **Des taux d'utilisation hétérogènes sur les mêmes communes** (exemple : la Roche sur Foron, une borne avec 310 kWh d'énergie délivrée sur le 1^{er} semestre 2018 et une autre avec seulement 10 kWh d'énergie délivrée sur cette période)



2 – Bilan d'utilisation du service

■ Des bornes avec un taux d'utilisation encore faible...

Nom de la commune	libellé	Type borne	Date de MES	Total des charges	Total énergie délivrée (kWh)	Moyenne charges
ANNEMASSE	Rue du Sentier	Accélérée	19/01/18	1	3	0,2
DOUSSARD	Parking maison des associations	Accélérée	22/01/18	1	5	0,2
ALLINGES	Eglise	Accélérée	27/02/18	1	0	0,3
MONNETIER-MORNEX	Chemin de la Chapelle	Accélérée	24/11/17	2	12	0,3
GAILLARD	Moellesulaz	Accélérée	12/03/18	1	0	0,3
DINGY SAINT CLAIR	Cimetière	Accélérée	08/06/17	5	32	0,4
PASSY	Place Berger	Accélérée	16/01/17	7	20	0,4
CORDON	Parking Centre village	Accélérée	19/06/17	5	42	0,4
PASSY	Parking Mattel	Accélérée	16/01/17	8	90	0,5
PASSY	Parking Pfullinguen	Accélérée	16/01/17	10	74	0,6
CHENE EN SEMINE	ZA de la Croisée	Accélérée	26/01/18	3	30	0,6
NEYDENS	Chef-Lieu	Accélérée	25/04/17	9	52	0,6
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	Place des Arcades	Accélérée	19/06/17	8	14	0,6
VOUGY	Place des Anciens Combattants	Accélérée	26/03/18	2	2	0,7
EXCENEVEX	parking plage	Accélérée	02/11/17	6	71	0,8
BEAUMONT	Grand'Rue	Accélérée	25/04/17	11	105	0,8
LES CONTAMINES MONTJOIE	Parking Solaret	Accélérée	19/06/17	10	67	0,8
MARNAZ	Parking Mairie	Accélérée	04/12/17	6	45	0,9
CRAN-GEVRIER	Avenue Beauregard- Eglise	Accélérée	10/10/17	8	9	0,9
LA ROCHE SUR FORON	Parking Pontet	Accélérée	20/10/17	8	32	1,0

...pour lesquelles des actions spécifiques sont à réfléchir.



Sommaire

- 1) Information sur l'état de déploiement des bornes
- 2) Information sur la tarification en vigueur et l'utilisation du service
- 3) Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME**
- 4) Modalités de poursuite de déploiement des bornes
- 5) Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes
- 6) Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs

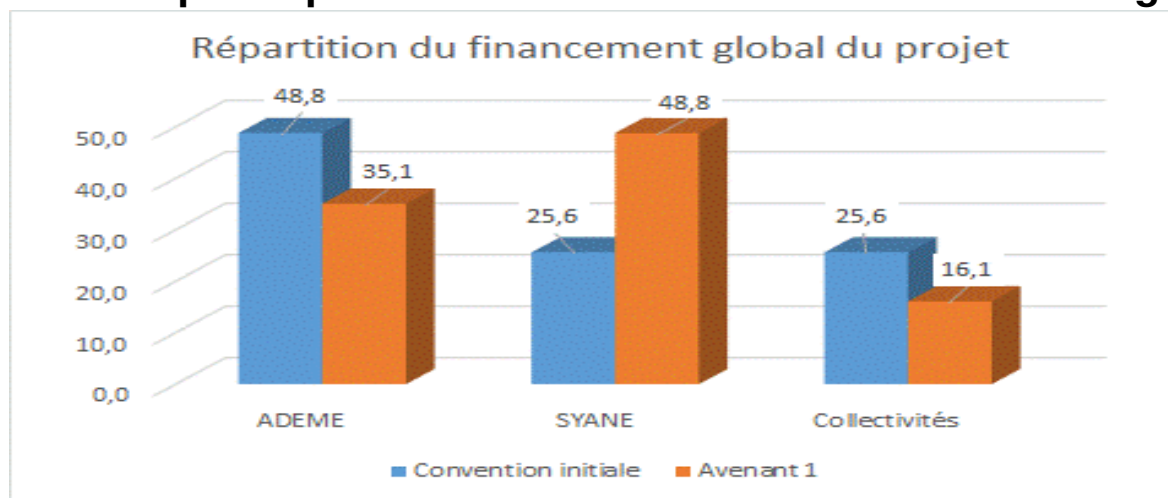


3 – Evolution de la demande de financement à l'ADEME

➔ Une demande d'avenant transmise à l'ADEME en décembre 2017

■ Contenu de l'avenant selon les derniers échanges avec l'ADEME:

- Volume de déploiement revu à 135 bornes accélérées et 12 bornes rapides (contre 246 bornes accélérées et 4 rapides dans la convention initiale)
- Fin du déploiement décalée au 30 juin 2018 (contre décembre 2017 initialement et décembre 2018 demandé par le SYANE)
- Une répartition du portage financier modifiée selon les critères de subvention de l'ADEME et une participation forfaitaire des collectivités inchangée



■ Une demande toujours en attente de formalisation de la part de l'ADEME



Sommaire

- 1) Information sur l'état de déploiement des bornes
- 2) Information sur la tarification en vigueur et l'utilisation du service
- 3) Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME
- 4) Modalités de poursuite de déploiement des bornes**
- 5) Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes
- 6) Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs



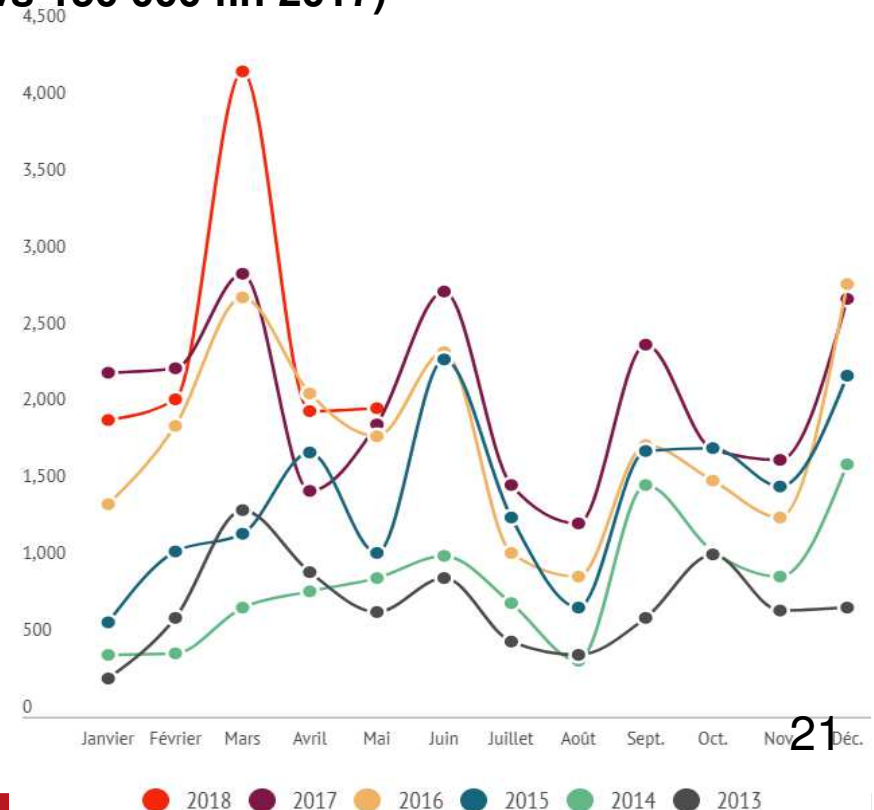
4 – Modalités de poursuite du déploiement des bornes

■ Des objectifs européens et nationaux encourageant le déploiement des véhicules électriques (VE)

- Directive européenne de novembre 2017 demandant la mise en place de plans d'action nationaux
- Loi TECV puis Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui vise 2 400 000 VE en circulation en France à horizon 2023 (vs 150 000 fin 2017)

■ Un marché du véhicule électrique en plein essor

- L'arrivée de VE nouvelle génération avec des autonomies élevées (plus de 300km)
- Une gamme de véhicules élargie à l'ensemble des usages (citadine, berline, utilitaire)
- Des intentions d'achat des VE qui dépassent celles des véhicules diesel (48% vs 45% selon sondage automobile propre)





4 – Modalités de poursuite du déploiement des bornes

- **Une poursuite du déploiement des bornes publiques nécessaire pour accompagner l'évolution des véhicules électriques**
 - Sur la base des stations déjà en service et des retours d'utilisation
 - Dans un cadre de participation financière de l'Etat modifié (fin du PIA, mise en place d'un nouveau dispositif « Advenir » avec un niveau de subvention moindre)
 - En fonction des besoins du territoire
 - **Réflexion : poursuite du déploiement selon 3 critères**
 - Extension : nombre de points de charge publics par VE à l'échelle de chaque intercommunalité
 - Densification : seuil d'usage d'une borne permettant un équilibre économique
 - A la carte : selon demande spécifique des collectivités
- ➔ Un déploiement clôturé pour 2018 (fin de la phase 1 « PIA »), et des modalités à définir par le syndicat d'ici fin 2018 sur chacun de ces critères pour la poursuite du déploiement en 2019



Sommaire

- 1) Information sur l'état de déploiement des bornes
- 2) Information sur la tarification en vigueur et l'utilisation du service
- 3) Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME
- 4) Modalités de poursuite de déploiement des bornes
- 5) Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes**
- 6) Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs



5 – Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes

■ Contenu de la compétence « IRVE » du SYANE

- « Les infrastructures sont accessibles aux usagers 24 h sur 24h, tous les jours de l'année »
- « Chaque collectivité membre ayant transféré sa compétence au SYANE s'engage à ce que le stationnement des véhicules électriques et hybrides sur l'ensemble de son territoire soit gratuit pour une durée minimale de deux heures »

■ Contenu de la convention d'occupation du domaine public « type »

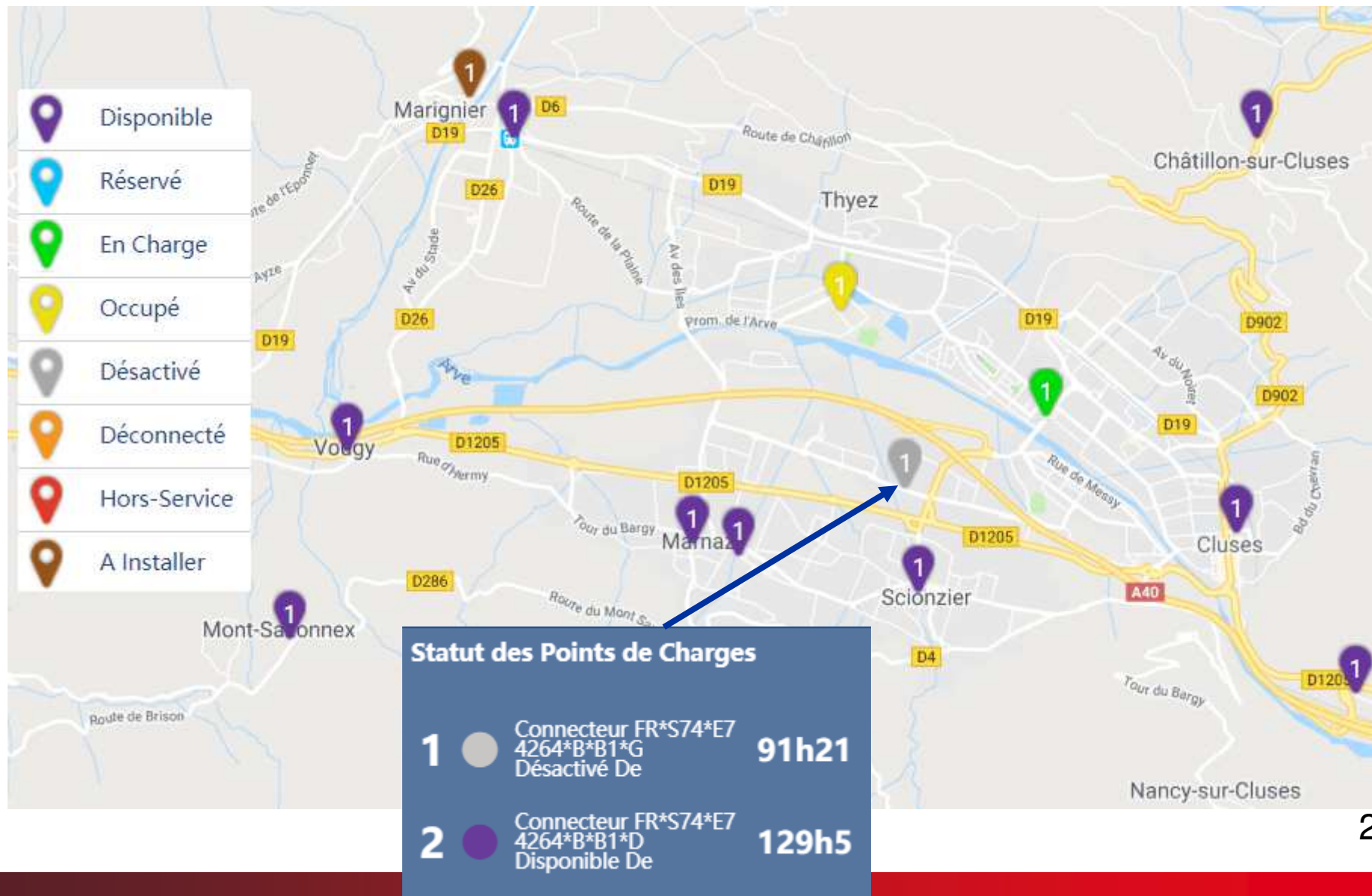
- Le SYANE est responsable de la mise en place de la signalisation verticale et horizontale selon la réglementation en vigueur
- La collectivité doit « laisser en permanence un libre accès aux stations à tout agent chargé d'intervenir sur les équipements et à tout utilisateur et à mettre en œuvre, si nécessaire, toute mesure pour faire respecter ces dispositions »

➔ Des arrêtés municipaux sont à prendre par la collectivité



5 – Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes

- Une vision de l'occupation en temps réel par le SYANE...





5 – Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes

- Une vision de l'occupation en temps réel par le SYANE...
...depuis juin 2018 uniquement.

➔ Quelles modalités de mise à disposition de cette donnée pour la police municipale?

- Un arrêté type proposé par le SYANE pour porter création d'emplacements réservés à la recharge des VE

➔ Une évolution de la tarification actuelle pour inciter à une libération rapide des places par les VE après la fin de leur recharge?



Sommaire

- 1) Information sur l'état de déploiement des bornes
- 2) Information sur la tarification en vigueur et l'utilisation du service
- 3) Information sur l'évolution de la demande de financement à l'ADEME
- 4) Modalités de poursuite de déploiement des bornes
- 5) Modalités de gestion de l'accessibilité aux bornes
- 6) **Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs**



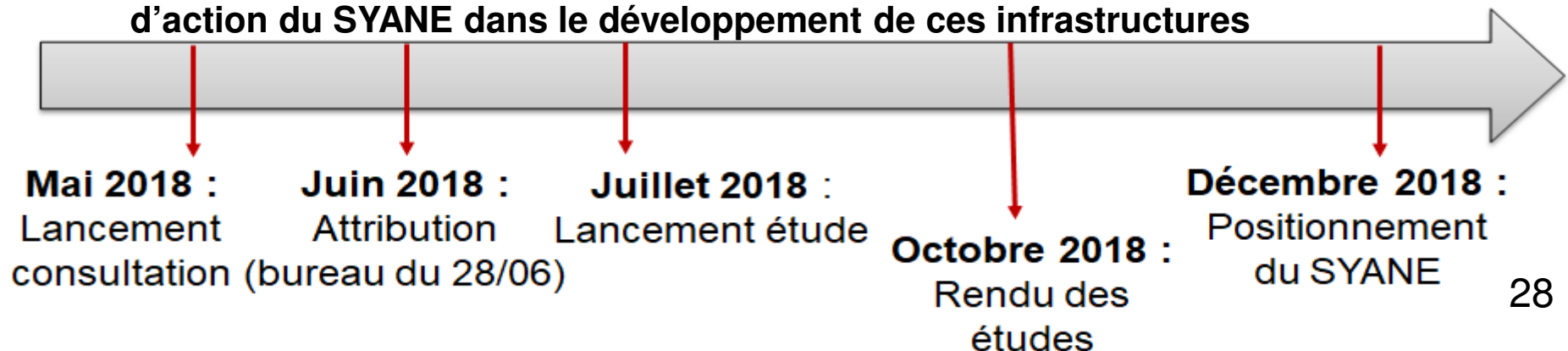
6 – Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs

■ Lancement par le SYANE d'une étude sur les besoins et attentes du territoire en mobilité durable

• Contexte:

- Des IRVE déjà déployées sous MOA SYANE, des stations GNV en cours de déploiement sous MOA privé, des stations hydrogène en projet sous MOA publique et/ou privé
- Une compétence optionnelle (L2224-37 du CGCT) élargie à l'ensemble des infrastructures pour la mobilité durable (IRVE, GNV, hydrogène)
- Une nécessité pour le SYANE de définir sa stratégie sur ces infrastructures qui impacteront les réseaux de distribution d'énergie

- Objectifs : disposer d'éléments d'aide à la décision pour définir les modalités d'action du SYANE dans le développement de ces infrastructures





6 – Positionnement du SYANE sur la mobilité et les carburants alternatifs

■ Services adossés aux IRVE

• Recharge des vélos électriques :

- pour un usage local, adossé à l'activité touristique et/ou aux services urbains locaux
- des puissances appelées bien inférieures aux capacités des IRVE

➔ Hors champ d'intervention du SYANE, or mise en place éventuelle de prises « de secours » sur les IRVE séparées des prises de recharge VE.

• Autopartage :

- Réflexions en cours pour la mise à disposition de quelques points de charge pour des services d'autopartage, notamment afin de renforcer l'utilisation des stations et promouvoir l'usage des VE

➔ Périmètre des services à préciser en fonction des attentes du territoire.



Merci de votre attention.